



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Armoires de raccordement à la fibre optique

Question écrite n° 36041

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie, sur l'utilisation et la sécurisation des armoires de raccordement à la fibre optique. En effet, ces armoires, au sein desquelles s'effectue la connexion entre les fibres optiques des abonnés et les fibres optiques des opérateurs commerciaux, font régulièrement l'objet de négligences de la part des opérateurs et de leurs sous-traitants, de même que de dégradations de la part de tiers. Il arrive, ainsi, que les portes de ces armoires soient laissées ouvertes, que les câbles soient arrachés ou, dans le pire des cas, que les installations soient incendiées. En outre, le fait que de nombreux sous-traitants interviennent au sein de ces armoires complexifie les choses, puisque certains utilisateurs se trouvent déconnectés au profit d'autres clients et que les armoires deviennent parfois le lieu d'entortillages indescriptibles, comparables à des « plats de nouilles », et qui débordent. Or ces dégradations et la multiplication des intervenants sont la source d'importants désagréments pour les utilisateurs, *a fortiori* pour ceux qui ont besoin d'un accès à internet à des fins professionnelles, dans la mesure où ceux-ci doivent attendre de longues heures et parfois plusieurs jours ou plusieurs semaines pour avoir de nouveau accès à internet. Alors que le pays a connu deux confinements et que le télétravail a été grandement encouragé, certains utilisateurs ont même été contraints en raison de ces défaillances de prendre des jours de congés ou de retourner physiquement au travail et donc de prendre des risques pour leur santé. En outre, ces défaillances ont pesé sur le moral des personnes confinées qui n'avaient plus accès à internet. Évidemment, de tels écueils vont à l'encontre de l'ambition portée par le Gouvernement de rendre internet accessible en très haut débit et de manière effective sur l'ensemble du territoire. Si ces problèmes peuvent être expliqués par le fait que ces armoires doivent être facilement accessibles à l'ensemble des opérateurs commerciaux et à leurs sous-traitants dans une logique de respect de la concurrence entre les opérateurs, il n'en demeure pas moins que ces explications sont difficilement audibles par les utilisateurs. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui seront prises pour que ces problèmes, connus depuis un certain temps maintenant et qui nuisent au quotidien de nombreux utilisateurs, soient enfin résolus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36041

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : [Industrie](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 janvier 2022

Question publiée au JO le : [2 février 2021](#), page 847

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)